



2026/086

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté portant délégation de fonctions d'Officier d'Etat-civil
à Monsieur Richard BOZON, Directeur Général des Services

LE MAIRE DE THIAIS,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-30, L.2122-32, R.2122-8 et R.2122-10,
- Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,
- Vu le décret n°2017-270 du 1^{er} mars 2017, relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'Etat-civil exercées par le Maire et au lieu de célébration des mariages,
- Vu l'arrêté du 12 avril 2022 portant détachement de Monsieur Richard BOZON sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 11 avril 2022,
- Considérant l'intérêt de déléguer à Monsieur Richard BOZON, dans un souci de bonne administration, l'exécution des actes de l'Etat-civil.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Richard BOZON, Directeur Général des Services, est délégué, sous mon contrôle et ma responsabilité, pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat-civil.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Richard BOZON, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour les actes suivants :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La légalisation des signatures.

ARTICLE 3 : La présente délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée. Celle-ci deviendra caduque de plein droit lorsque le bénéficiaire de la délégation aura quitté ses fonctions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Richard BOZON.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Hay-le Roses ;
- Monsieur le Procureur de la République auprès du TJ de Créteil ;
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Orly.

Fait à THIAIS, le 24 MARS 2026

LE MAIRE,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA

Notification à l'intéressé

Certifie avoir reçu ce jour, le :
Un exemplaire du présent arrêté.

Signature de M. Richard BOZON :

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage pour les actes réglementaires ou de sa date de notification pour les actes individuels. Le tribunal administratif compétent peut également être saisi via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr